

# Parc national des Cévennes

## Objectif 06-1: Conforter le caractère naturel des forêts

La forêt couvre une proportion importante du coeur du Parc national. D'implantation souvent récente, il s'agit d'une forêt dont le vieillissement s'accompagne à la fois d'un enrichissement biologique qu'il convient de conforter, et de perspectives croissantes de récolte de bois. L'encadrement réglementaire des mesures de gestion sylvicole permet de concilier enrichissement biologique et valorisation économique de la forêt, là où ces deux orientations sont possibles et souhaitables. Il vise à mettre en oeuvre une sylviculture s'inspirant de l'évolution naturelle des forêts, ainsi qu'à prévenir les impacts, notamment érosifs, de l'exploitation forestière.

[...]

Page 88 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2709

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-05 12:03